

Manche

« Nous n'avons eu personne le jour de sa rentrée en CM1 »



DIAGNOSTIQUÉ autiste à l'âge de 5 ans, Nils a changé de nombreuses fois d'auxiliaire de vie au cours de scolarité.

Pour ses parents, Lydie et Mickaël Le Poittevin, faire valoir le droit à l'éducation de leur fils est un combat permanent. Un poids supplémentaire qui se rajoute à la maladie.

Atteint d'une forme d'autisme de haut niveau, Nils est « très calcul, très mental », mais paradoxalement, les choses qui nous paraissent banales lui demandent beaucoup d'efforts.

Sa mère, Lydie, n'a ainsi pas eu d'autre choix que d'arrêter de travailler. Entre les suivis médicaux et les difficultés pour le faire garder, elle devait en effet être disponible en permanence.

« Même maintenant au collège, il a encore besoin de moi régulièrement. Il a du mal à s'alimenter et porte des protections, car il n'a pas de sensations corporelles », confie-t-elle.

De la maternelle jusqu'au CP, Nils a été accompagné par une auxiliaire de vie scolaire (AVS) employée par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, le temps que l'Éducation nationale lui en attribue une. Puis les galères ont commencé quand l'académie lui a attribué son accompagnante.

« Sa maîtresse n'avait même pas été prévenue de son handicap ! »

« On savait que les choses seraient compliquées, se souvient sa maman. Nous n'avons eu personne le jour de sa rentrée en CM1, et l'enseignante de Nils n'était même pas au courant de son handicap. Il y a eu une période de latence de dix jours avant qu'il ait une AVS. »

Il a ainsi connu six auxiliaires différentes entre l'école élémentaire et le collège, qui n'avaient pas toutes été formées aux troubles de l'autisme.

« L'Éducation nationale les change régulièrement pour ne pas qu'elles s'attachent aux enfants. Et nous n'avons pas le droit de communiquer avec elles », déplore Lydie Le Poittevin.

Une situation que cette maman a du mal à comprendre, alors que ce qui pose le plus problème à son fils, c'est justement l'interaction sociale.

Aujourd'hui âgé de 16 ans et scolarisé en 3^e au collège Bucaille-Charcot, l'adolescent s'apprête à passer le brevet d'ici la fin de l'année scolaire. Mais ses parents n'ont toujours pas l'assurance que ses examens seront aménagés.

Et comme à son âge, l'école n'est plus obligatoire, les démarches se compliquent pour la suite de ses études.

« On a exigé que Nils aille au lycée, parce qu'il est capable d'aller à l'école comme les autres enfants. On a demandé qu'il puisse tenter sa chance en seconde générale et technologique. »

Le couple se sent toutefois découragé par l'administration. « Sa prestation d'allocation enfant handicapé est à renouveler tous les deux ans. Et on doit déjà penser à l'avenir et à sa reconnaissance de travailleur handicapé. »

A. A.



Les parents de Nils se battent au quotidien pour que leur fils autiste puisse poursuivre sa scolarité comme n'importe quel autre élève.